

Commission « Economie et innovation »  
Rapporteuse : Anne-Claude LEFEBVRE

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional  
« Communication d'observations définitives de la Chambre régionale  
des comptes de Bretagne sur le Centre d'études et de valorisation  
des algues »**

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional transmet le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la société d'économie mixte (SEM) Centre d'études et de valorisation des algues (CEVA) pour les exercices 2013 et suivants. Ce rapport a été adressé au Conseil régional le 12 juin 2018.

La Chambre régionale des comptes émet trois recommandations :

- respecter rigoureusement les règles du quorum fixées par le code de commerce pour les réunions d'instances de décision ;
- veiller à ce que le Conseil d'administration du CEVA s'implique dans la détermination des orientations de la société, en votant des délibérations à cet effet ;
- établir un plan stratégique pour la SEM dans un document cadre qui engage les actionnaires publics et privés

Le Conseil régional partage les appréciations de la Chambre, propose d'accorder une attention particulière au déroulement administratif des Conseils d'administration et préconise une décision en Conseil d'administration en novembre 2018 sur le 3<sup>ème</sup> point (mise en place d'un plan stratégique).

Enfin, le Conseil régional rappelle son implication plus importante au sein des instances du CEVA : représentation à hauteur de 26,8 % au capital de la SEM, présence de trois administrateurs.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme il l'avait déjà souligné dans ses précédents avis, le CESER rappelle le fort potentiel représenté par la présence en Bretagne d'un pôle d'excellence en matière de connaissance et de valorisation des algues, dont fait partie le CEVA. Il est important que celui-ci puisse continuer de faciliter les transferts entre acteurs académiques et entreprises. Mais il avait aussi noté l'importance de faire aboutir les réflexions engagées, en vue d'apporter la réponse la plus adaptée face à une situation inquiétante, qu'il s'agisse de la stratégie financière et d'intervention du CEVA ou de sa nécessaire recapitalisation. Il avait souligné en juin 2018 que la reconstitution du capital, la présence accrue de la Région, la nouvelle gouvernance, le projet d'un plan stratégique étaient de bons signaux. De même, l'implication du CEVA dans la structuration d'Act Food Bretagne apparaît pertinente pour renforcer son ancrage dans l'écosystème régional de l'innovation, en lien avec les entreprises.

Dans la continuité de ses précédents avis et après consultation du rapport fourni, le CESER approuve donc les propositions du Conseil régional qui s'appuient sur les appréciations et recommandations de la Chambre régionale des comptes. Suite à la recapitalisation de la SEM par la Région, le Département

et la Communauté d'agglomération, le Conseil régional a désormais un rôle accru dans la gouvernance du CEVA. Le CESER l'encourage à contribuer activement au conseil d'administration du CEVA et le soutient dans sa volonté d'aboutir rapidement (avec une décision dès le prochain CA de novembre 2018) à un vrai plan stratégique qui doit repositionner le CEVA sur ses points forts, en réponse notamment aux besoins des entreprises. A ce sujet, le CESER renvoie à l'étude « *Recherche(s) et innovation en Bretagne* » présentée ce jour, qui vise notamment à montrer la pluralité des effets d'entraînement que l'on peut attendre d'activités de recherche sur le développement régional.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement la mise en place du futur plan stratégique pour le CEVA et son impact sur le redressement de la structure, conformément aux objectifs fixés dans le plan de sauvegarde approuvé en juillet 2017.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

### Communication d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne sur le Centre d'études et de valorisation des algues

Nombre de votants : 90

Ont voté pour l'avis du CESER : 89

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydée POREE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), David ALIS (Universités de Bretagne), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

Antoine DOSDAT (IFREMER)

**Adopté à l'unanimité**